ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE

Nom : Boutet

Prénoms : Magloire Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 330

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 6 Décembre 1896, à Vernantes, canton de Longué, département de Maine & Loire, résidant à Asperse, canton de Noyant, département de Maine & Loire, profession de charron, fils de Victor et de Chaste Ernestine, domiciliés à Vernantes, canton de Longué, département de Maine & Loire

Marié le

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, Yeux marrons, Front vertical, Nez rectiligne, Visage allongé, Renseignements physionomiques complémentaires :

Taille : 1 mètre 68 centimètres.

Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.

Marques particulières :

Degré d'instruction : 0

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 18 de la liste du canton de Longué

Classé dans la 1e partie de la liste en 1915.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 10 avril 1915 arrivé au Corps le 11 avril 1915 au 125e Régt d'Infanterie et immatriculé sous le N° 8541. — Passé au 114e Régt d'Infanterie le 26 Avril 1916 et immatriculé sous le N° 11.477. — Passé au 174e Régt d'Infanterie le 28 Septembre 1916 (Ce du message téléphoné n° 3 1/a 1re E. M. du 39e C.A. le 28/9/16 et immatriculé sous le n° 14949) Mort pour la France le 4 mai 1917, au combat du Godat commune de Cauroy (Meuse) Avis de décès Ministériel 2709 B du 6 juin 1917 — Rayé des Contrôles le 5 mai 1917 —

CORPS D'AFFECTATION.		NUMÉROS au CONTRÔLE spécial.	NUMÉROS MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.	125e Régt d'Infanterie	30°	8541
	114e id id	33°	11477
	174e id id	11e	14949
Disponibilité et réserve de l'armée active.			
Armée territoriale et sa réserve.			

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
Contre l'Allemagne du 10 avril 1915 au 4 mai 1917	

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			D DOMICILE. R RÉSIDENCE.
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	

PÉRIODES D'EXERCICES.

- Réserve ..... 1re dans l ..... , du ..... au .....
  - 2e dans l ..... , du ..... au .....
  - Supplémentaires dans l ..... , du ..... au .....
- Armée territoriale. 1re dans l ..... , du ..... au .....
  - Supplémentaires dans l ..... , du ..... au .....
- Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du ..... au .....
  - Du ..... au .....

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Toute réutilisation d'information publique doit faire l'objet d'une demande de réutilisation auprès des Archives départementales du Maine-et-Loire - Date d'édition : 02/10/2022